



## Documentation Lignum protection incendie

### Fascicule 4.1 Eléments de construction en bois – Planchers, parois et revêtement résistant au feu

#### Correctif suite à la révision partielle des prescriptions de protection incendie PPI 2015 (valable dès le 01.01.2017)

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI a conduit une révision partielle des prescriptions de protection incendie 2015. Les amendements sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette révision partielle nécessite le correctif suivant au fascicule 4.1 Eléments de construction en bois – Planchers, parois et revêtements résistant au feu de la Documentation Lignum protection incendie:

Page	Chiffre	Jusqu'à présent (PPI 2015, état le 01.01.2015) Le passage corrigé en vertu de la révision partielle des prescriptions de protection incendie 2015 figure en gras	Correction (PPI 2015, état le 01.01.2017) Le passage corrigé en vertu de la révision partielle des prescriptions de protection incendie 2015 figure en gras
11	3.1	Adjonction de couches (revêtements, lam-bourrages, couches séparatrices). Celles-ci doivent présenter une réaction au feu d'au moins RF3, respectivement <b>RF4 (cr)</b> dans le cas de feuilles (pare-vent, barrière vapeur, etc.). Les joints des couches de revêtements seront soutenus (en analogie avec le type 1 selon fig. 330-3), dans les éléments de construction RF1 les vides seront entièrement remplis.	Adjonction de couches (revêtements, lam-bourrages, couches séparatrices). Celles-ci doivent présenter une réaction au feu d'au moins RF3, respectivement <b>RF3 (cr)</b> dans le cas de feuilles (pare-vent, barrière vapeur, etc.). Les joints des couches de revêtements seront soutenus (en analogie avec le type 1 selon fig. 330-3), dans les éléments de construction RF1 les vides seront entièrement remplis.

La commission technique pour la protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (CTPI-AEAI) a examiné le fascicule 4.1 Eléments de construction en bois – Planchers, parois et revêtements résistant au feu de la Documentation Lignum protection incendie complété par le présent correctif du point de vue de la correspondance avec les exigences minimales des prescriptions suisses de protection incendie AEAI, édition 2015 (PPI 2015) état le 01.01.2017, et l'a reconnu comme «document fixant l'état de la technique» le 31.03.2017. Les documents fixant l'état de la technique examinés par la CTPI-AEAI peuvent contenir des exigences allant au-delà des exigences minimales des PPI 2015.

Zurich, le 1er avril 2017